

PLAN LOCAL D'URBANISME

Maitrise d'oeuvre

Cabinets d'urbanisme
**AMENA-Etudes
PLURALITÉS**

05.61.99.82.08
06.82.05.00.64
v2e1021@gmail.com

MODIFICATION N°1

Arrêté le :

Approuvé le :

Exécutoire le :

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune - 1/8000e

4.2

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- UA : noyau villageois
- UB : tissu urbain de type pavillonnaire
- AU : zone à urbaniser
- A : zone agricole
- Aa : secteur préservé en vue d'un développement futur
- Apv : secteur dédié au développement des énergies renouvelables
- N : zone naturelle

PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé
- Bâtiment susceptible de changer de destination

INFORMATIONS

Zone inondable (CIZI affiné, DREAL)

- Aléa indéterminé en crue exceptionnelle
- Aléa faible à moyen en crue exceptionnelle
- Aléa fort en crue exceptionnelle
- Crue fréquente à très fréquente

